



**Communauté de Communes du Quercy Caussadais**  
**264 Route de Treilhou**  
**82300 CAUSSADE**

**Objet : Etude pour l'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets, la mise en œuvre d'une tarification incitative et son accompagnement opérationnel sur le territoire de la CCQC – Demande de subventions**

DECISION n° 20230721

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu La loi NOTRe du 7 août 2015 qui vise la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République et qui confie de nouvelles compétences aux régions en redéfinissant les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Dans ce cadre, la région est compétente pour l'élaboration et le suivi du plan de prévention et gestion des déchets, complété par une stratégie d'économie circulaire, donnant ainsi une nouvelle dimension territoriale à cette compétence.

Vu la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 qui vise à agir pour le climat, en fixant à la France des objectifs chiffrés et des moyens d'action pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015.

Par ailleurs, des objectifs ambitieux dont la réalisation suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et à l'organisation de leur gestion dans une optique d'économie circulaire.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : relative aux délégations du Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2022-13 du 7 mars 2022 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité et notamment sa capacité à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée et qui peuvent donc être passés sans formalités préalables ou selon une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU la délibération n°2022-13 du 7 mars 2022 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité et notamment sa capacité à solliciter toute subvention auprès de l'Union européenne, de l'Etat, des administrations déconcentrées de l'Etat, des collectivités territoriales, ou de tout autre organisme public.

CONSIDERANT que la prévention et la gestion des déchets et assimilés (DMA) sont marquées par des évolutions réglementaires importantes.

A cet effet, à titre d'exemple, la LTECV vise :

- Une réduction de 10 % de la production de déchets ménagers à l'échéance de 2020,
- La généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques d'ici 2020,

- L'obligation d'un tri à la source des biodéchets d'ici 2025,
- Une réduction 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025,
- Un taux de recyclage des déchets du BTP de 70 % d'ici 2020, ...

Dans ce contexte de mutations réglementaires, les collectivités doivent s'engager dans des réflexions d'optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) visant la maîtrise des coûts globaux facturés à l'utilisateur ou aux tiers (collectivités clientes, professionnels) tout en définissant une trajectoire d'évolution conforme aux objectifs de la LTECV.

La Communauté de Communes a donc décidé d'engager une réflexion structurante sur :

- Une vision des évolutions à apporter au SPPGD dans une logique d'optimisation, incluant la prévention des déchets (les ajustements et évolutions d'organisation),
- la prise en compte des nouveaux objectifs réglementaires dans la définition de la future organisation (notamment concernant la production de déchets, les performances de la valorisation),
- la maîtrise des coûts du service.

Dans cet objectif global, il a été décidé de confier cette étude « Optimisation du SPPGD, mise en œuvre d'une tarification incitative et son accompagnement opérationnelle » à Terroirs et Communautés.

Leur proposition reprend les objectifs du Cahier des charges et propose d'y répondre en quatre phases :

- Phase 1 : Etude et diagnostic de l'existant avec numérisation des tournées existantes (diagnostic technique, financier et réglementaire),
- Phase 2 : Proposition de scénarios de nouveaux schémas de collecte
- Phase 3 : Approfondissement du scénario choisi (présentation d'un plan d'action)
- Phase 4 : Accompagnement opérationnel pour la RS

CONSIDERANT que cette étude fait l'objet d'une demande de subvention à la Région (Direction de la Transition Ecologique et énergétique Service Déchets et Economie Circulaire) et l'ADEME (Agir pour la Transition) pouvant aller jusqu'à 70% du montant HT de l'étude.

### DECIDE

- **D'ATTRIBUER** la réalisation de cette étude à Terroirs et Communautés, 2194 Route de St Etienne de Tulmont, 82 370 Saint Nauphary, N° SIRET : 803 203 652 00026 moyennant la somme de 39 474 HT, soit un montant de 47 369 TTC

**AR Prefecture**082-248200057-20230623-20230721-AU  
Reçu le 24/07/2023

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Région et de l'ADEME selon le plan de financement ci-dessous :

| Prestation de Service   | Prévisionnel<br>(montant €<br>TTC) | Partenaires financiers | Recettes<br>(montant €) |
|---|------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Etude optimisation du SPPGD +<br>tarification incitative +<br>accompagnement biodéchets | 47 369                             | Région + ADEME         | 70%                     |
| Sous-total  |                                    |                        | 33 158                  |
| Autofinancement   | 14 211                             |                        |                         |
| <b>Total</b>  |                                    | <b>47 369</b>          |                         |

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au règlement de cette étude sont inscrits au budget

Fait à Caussade le 23 Juin 2023

Monsieur Guy ROUZIES  
Président de la Communauté de Communes